Docusign Envelope ID: CA356DD6-4E51-41C1-B6DB-EB2AC71D0B19

ABAMY CONCEPT
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 13, chemin des Petites Fontaines
91180 SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON
852 424 084 RCS EVRY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE SORTANT ET DU NOUVEL ASSOCIÉ UNIQUE

Monsieur Mamadou SY,
Demeurant au 13, chemin des Petites Fontaines - 91180 SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON,
Associé unique Président de la Société **ABAMY CONCEPT,**

A PRIS A LA DÉCISION SUIVANTE :

DÉCISION UNIQUE

L'associé unique constate avoir cédé ce jour à **Monsieur Youssef SY** la totalité des 100 actions de la Société, faisant de ce dernier le nouvel associé unique de la Société ainsi titulaire de toutes les prérogatives attachées à cette qualité.

En conséquence de ce qui précède, **Monsieur Youssef SY**, détenant la totalité des 100 actions de la Société en pleine propriété et agissant en sa qualité d'associé unique, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

En conséquence de la perte de sa qualité d'associé, l'associé unique décide de révoquer, à compter de ce jour **Monsieur Mamadou SY** de ses fonctions de Président, ce que ce dernier accepte, sans condition ni réserve.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide de nommer en qualité de Président de la Société, à compter de ce jour :

Monsieur Youssef SY
Né le 3 octobre 1982 à SÈVRES (92)
De nationalité française
Demeurant au 2, avenue Claude Debussy
78330 FONTENAY-LE-FLEURY

lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Paraphe

Paraphes

Paraphe

Docusign Envelope ID: CA356DD6-4E51-41C1-B6DB-EB2AC71D0B19

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 13, chemin des Petites Fontaines - 91180 SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON au **3-5, Voie de la Cardon, Parc Gutenberg – 91120 PALAISEAU**, à compter de ce jour.

QUATRIÈME DÉCISION

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier les articles 3, 7, 8 et 12 des statuts, comme suit :

« ARTICLE 3 – SIEGE SOCIAL

La Société a son siège social à l'adresse suivante : 3-5, Voie de la Cardon, Parc Gutenberg – 91120 PALAISEAU.

ARTICLE 7 – APPORTS

1- Lors de la constitution de la Société, il a été effectué des apports en numéraire par Monsieur Mamadou SY pour un montant total de 500 euros, entièrement libérés à ce jour.

2- Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 17 janvier 2022 prononçant l'augmentation du capital de la Société, Monsieur Mamadou SY a procédé à un apport en numéraire pour un montant total de 500 euros, entièrement libérés à ce jour.

3- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 janvier 2025, Monsieur Mamadou SY a cédé l'intégralité de ses actions à Monsieur Youssef SY, soit au total 100 actions, faisant de ce dernier l'associé unique de la Société.

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1.000 €), divisé en CENT (100) ACTIONS de DIX EUROS (10 €) chacune, entièrement libérées et toutes attribuées à l'associé unique, comme suit :

- *Monsieur Youssef SY,*
 Cent actions en pleine propriété, ci100 actions

Total des actions composant le capital social :100 actions

ARTICLE 12 – NOMINATION DES DIRIGEANTS

La Société est gérée et administrée par un président et éventuellement un ou des Directeurs Généraux, personnes physiques ou morales.
Est nommé, en qualité de Président de la Société :
- Monsieur Youssef SY, demeurant au 2, avenue Claude Debussy - 78330 FONTENAY-LE-FLEURY »

Paraphes

Paraph

Paraph

Docusign Envelope ID: CA356DD6-4E51-41C1-B6DB-EB2AC71D0B19

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par l'associé unique sortant et par le nouvel associé unique sera conservé dans les archives de la Société.

À cet effet, un original des présentes est remis au Président qui le reconnaît.

Fait en **3** exemplaires originaux

L'Associé unique sortant	La nouvelle Associée unique
Monsieur Mamadou SY 14/01/2025 Signé par : CC26B7863A504C5...	***Monsieur Youssef SY*** *« Bon pour acceptation des fonctions de Président »* 14/01/2025 Bon pour acceptation des fonctions de Président Signé par : CDCB970F4925461...